



MOSELLE FIBRE

Objet : Stratégie informatique de MOSELLE FIBRE

<p align="center">COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2023 DELIBERATION N° CSD 2023-302</p>

Le 18 décembre 2023, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Patrick PIERRE, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Bernard ZENNER, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Guy GUILLOUET, M. Michel ROUCHON, M. Olivier SEGURA.

M. Denis BAUR donne pouvoir à M. Bernard ZENNER

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Grégoire LEININGER, M. Dominique LEROND, M. Yves LUDWIG, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Alphonse MASSON, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Eléonore PRZYBYLA, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Rémy SADOCCO, M. Marc SCHNEIDER, M. Philippe SCHOTT, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Serge WOLLJUNG, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

VU le rapport n° CSR 2023-302 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 18 décembre 2023 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

Les collectivités territoriales font face à une augmentation sans précédent des usages et services numériques. La multiplication des réseaux, des logiciels métiers, des applications et des plateformes utilisés facilite le quotidien des agents et des administrés, mais entraîne des enjeux techniques et réglementaires contraignants pour les collectivités.

Dans le même temps, la sécurisation des systèmes d'information des collectivités devient déterminante pour la bonne marche des services publics. L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) fait le constat d'une croissance permanente des cyberattaques et de la nécessité d'organiser la sécurisation des systèmes d'information pour les collectivités, peu importe leur taille. En effet, maintenir un système d'information nécessite des ressources techniques et humaines spécialisées et coûteuses, qu'il convient de mutualiser.

Fort de ces deux constats, une réflexion sur la structuration des systèmes d'information, leur sécurisation et leur sauvegarde doit être engagée par MOSELLE FIBRE. Par ailleurs, MOSELLE FIBRE a pour vocation d'accompagner les établissements publics dans leur transformation numérique, de développer les usages du secteur public et d'aider dans la gestion des systèmes d'information.

Un **Schéma Directeur Informatique Départemental** serait l'outil approprié pour structurer à moyen terme (3 à 5 ans) la stratégie informatique des collectivités désireuses d'enjoindre la démarche.

La structuration des systèmes d'information, l'hébergement des données et leur sécurisation seront le cœur du schéma directeur. Le développement des usages numériques au sein des collectivités sera également développé.

L'objectif d'un tel document est de développer la résilience des collectivités, d'améliorer leurs performances et de disposer de solutions innovantes pour leurs fonctionnements internes. Ce Schéma Directeur Informatique Départemental s'inscrit dans la stratégie de transformation numérique des collectivités voulue par MOSELLE FIBRE.

Les collectivités et établissements publics mosellans seront consultés dans le cadre de cette démarche afin d'établir :

- Les stratégies existantes de développement des usages,
- Les moyens de stockage et de sécurisation des systèmes d'information mis en place et ceux dont le développement serait pertinent,
- Les opportunités de sauvegarde.

Le Schéma Directeur Informatique Départemental vise ainsi à satisfaire les besoins des collectivités et de MOSELLE FIBRE en s'alignant sur les objectifs suivants :

- Garantir le niveau de qualité de service,
- Renforcer la sécurité des systèmes d'information pour faire face aux cybermenaces de plus en plus présentes,
- Réduire la dette technique,
- Intégrer la transition écologique.

La mise en œuvre du Schéma Directeur Informatique Départemental intégrera dans la mesure du possible :

- La souveraineté numérique, par le recours autant que possible aux logiciels libres, permettant aux collectivités de rester libres de leurs choix numériques, en limitant la position de client captif auprès d'éditeurs,
- L'efficacité dans les dépenses par mutualisation de moyens avec d'autres collectivités,
- La sobriété numérique, en s'attachant notamment à respecter les obligations mentionnées à l'article 55 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,
- L'accessibilité, en veillant d'une part à ce que les services numériques proposés soient accessibles aux personnes en situation de handicap, mais également à ce que soit proposée une alternative physique permettant de garantir l'accès au service public par les personnes éloignées du numérique.

Dans l'attente de son élaboration, et de manière transitoire, MOSELLE FIBRE devra néanmoins accompagner les collectivités dans leur structuration informatique.

Pour ce qui est de la structuration et de la sécurisation des systèmes d'information, plusieurs solutions seront proposées afin de les fiabiliser et de les mettre en sécurité. Chaque solution peut être vue comme des briques complémentaires entre elles, afin de sauvegarder de manière pérenne les systèmes d'information :

- La mise en place d'une infrastructure informatique dans les locaux des administrations (Serveurs dédiés ou *Network Attached Storage* (NAS) pour le stockage et le partage des fichiers). Cette solution demande cependant de bonnes connaissances informatiques pour éviter toutes failles dans le système d'information.
- Un hébergement des fichiers dans le Cloud. Il sera proposé de s'appuyer sur l'offre Office 365 qui propose un système de stockage en ligne pour les documents personnels et collaboratifs. Une version avec un antivirus de dernière génération intégrant une fonctionnalité d'EDR (*Endpoint detection and response*) sera proposée. Cette solution permet le télétravail et l'accès aux données de la collectivité de manière itinérante, sous condition d'avoir un accès Internet.
- Un hébergement en datacenter sera étudié si les conditions technico-économiques sont réunies.

Pour ce qui est du développement des usages numériques, et conformément à la délibération du Comité Syndical en date du 8 juin 2023, MOSELLE FIBRE proposera les possibilités de mutualisation des services suivants :

- Dépôt et administration des noms de domaine,
- Mise en service, accompagnement et support d'un tiers de transmission dématérialisée des actes administratifs « S2LOW »,
- Mise en service, accompagnement et support d'un parapheur électronique : outil de validation et de circulation de documents,
- Mise en service, accompagnement et support d'un cartable numérique des élus,
- Accompagnement à la réalisation d'un site Internet,
- Installation, administration et support d'une suite bureautique sous Office 365,
- Mise en service, accompagnement et support d'une messagerie professionnelle sous Office 365,
- Mise en place d'un « chatbot » citoyen,
- Accompagnement à la mise en service d'une application mobile.

Il est proposé d'adopter le principe de réalisation du Schéma Directeur Informatique Départemental. Ce dernier ayant pour vocation de fédérer les stratégies informatiques et de trouver des leviers communs d'hébergement et de sécurisation des systèmes d'information, de sauvegarde des données et de développement d'usages.

Sa mise œuvre se fera avec l'appui extérieur d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. Pour ce faire, une enveloppe de 50 000 € est proposée dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire au budget annexe lié à la transformation numérique.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **APPROUVE** le principe de réalisation du Schéma Directeur Informatique Départemental et le budget proposé,
- ARTICLE 2 : **APPROUVE** l'utilisation des solutions transitoires (Office 365, mise en place de serveur ou NAS, utilisation de datacenter le cas échéant),
- ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 17

Adopté par : 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

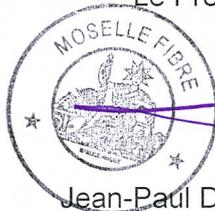
Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-les-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



 MOSELLE FIBRE

Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Serge WOLLJUNG